

LE JASEUR



Souper
BÉNÉFICE

au profit de la

Garderie les Trésors de Sam



Au centre communautaire le Samuelois de Saint-Samuel,

le jeudi 6 juin 2013 à 18 h

Saint-Samuel

Mai 2013

Volume 4



Municipalité de Saint-Samuel
140, rue de l'Église
Saint-Samuel
(Québec) G0Z 1G0
Tél. : 819 353-1242
Télec. : 819 353-1499
info@saint-samuel.ca

Province de Québec
MRC d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Samuel

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

Lors d'une séance tenue le 7 mai 2013, le conseil a adopté le projet de règlement de modification n°2013-263 et intitulé règlement d'amendement au règlement de zonage n° 216.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 4 juin 2013, à 19h00 au 140, rue de l'Église à Saint-Samuel. L'objet de cette assemblée est de présenter les modifications aux zonages. Au cours de cette assemblée, M. le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal le lundi, le mercredi et le jeudi de 8h00 à 12h00 et 13h00 à 15h30.

Le projet n°2013-263 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire sur tout le territoire de Saint-Samuel.

Donnée à Saint-Samuel ce 16^e jour de mai 2013.

Suzie Constant
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Souper BÉNÉFICE

au profit de la

Garderie les Trésors de Sam



Au centre communautaire le Samuelois de Saint-Samuel,

le jeudi 6 juin 2013 à 18 h

Encore cette année, nous organisons un souper bénéfique afin d'amasser des fonds.

L'équipe de la garderie préparera des HOT DOGS.

Tous les fonds amassés serviront à l'achat de matériel éducatif.

Tarifs :

Prix d'entrée : contribution volontaire (*suggestion; 2\$ par personne*)

Forfaits : 15 hot dogs pour : 23 \$

10 hot dogs pour : 18 \$

Hot dog à l'unité : 2 \$

Crudités et dessert

Un berlingot de lait offert aux enfants

Boissons gazeuses, eau et jus en vente sur place

Votre participation est grandement appréciée !

LES PLACES SONT LIMITÉES



Centre de Services
à la Communauté
de St-Samuel

Pour réservation et informations : 819 353-1863



Centre de Services
à la Communauté
de St-Samuel

CAMP DE JOUR 2013 SAINT-SAMUEL

Du 25 juin au 16 août 2013, le camp de jour ouvre ses portes pour les enfants âgés de 5 à 12 ans. Le camp de jour sera fermé lors des 2 semaines de la construction (du 21 juillet au 4 août).

Seulement les enfants ayant terminé leur maternelle pourront s'inscrire au camp de jour.

SOIREE D'INSCRIPTION

Mercredi le 29 mai 2013, de 18 h à 19 h 30

à la Bibliothèque de Saint-Samuel (centre le Samuelois)

Ce sera également le moment d'inscrire votre enfant aux sorties pendant l'été.

Les places d'autobus sont limitées, n'attendez pas!

Premier arrivé, Premier servi!

*Apportez la carte d'assurance-maladie de votre enfant

ACTIVITES DE L'ETE :

- Quatre (4) après-midi piscine à Victoriaville
- Fort Inverness
- Zoo de Granby
- Expo de Victoriaville



COUTS D'INSCRIPTION

1^{er} enfant : 115 \$

2^e enfant : 110 \$

3^e enfant : 85 \$

Deux (2) versements acceptés : 50% à l'inscription et 50% au plus tard le 21 juin 2013

Ensuite, seront ajoutés les coûts pour chaque activité.

*Inscription après le 31 mai, 15 \$ de plus par enfant

HORAIRE

9 h à 16 h

Service de garde disponible à chaque jour :

7 h 30 à 9 h et 16 h à 17 h 30

* Des frais de 2 \$ s'appliquent pour le service de garde du matin et des frais de 2 \$ pour celui du soir pour chaque enfant.



Lors de la soirée d'inscription, nous serons également disponibles pour répondre à toutes vos questions.

CSC Saint-Samuel
centreserv@telwarwick.net
819 353-1863

Exposition locale



Saint-Valère

Depuis 1933

Ferme Éclipse

Yves St-Laurent & Johanne Paris

4, rang 4 Est

Sainte-Anne-du-Sault

Le 6 juillet 2013

à 12 h 30

Méchoui à 19 h 30

80 ans de relève !

Informations: Érick Bergeron

819 433-3626

ebergeron@telwarwick.net

ESCADRON



821

Cadets de l'Aviation Royale du Canada

Devenir Pilote d'avion

Apprendre un instrument de musique

Tirer à la carabine

Faire du sport

Connaître de nouvelles personnes

12 à 18 ans

Pour les jeunes de 12 à 18 ans

Inscriptions à compter de septembre :

- Les **samedis matins** à l'École Le Manège, de 8h30 à 12h00
- Les **mercredis soirs** au 120 rue Notre-Dame Est, local 105, de 18h30 à 20h30



Avoir la chance de faire des tours d'**AVION**, d'**HÉLICOPTÈRE**
et de **PLANEUR**

* pour plus d'informations **758-5455** 821_aviation@cadets.net

SAMEDI LE 25 MAI DERNIER, AVAIT LIEU À L'AÉROPORT ANDRÉ-FORTIER DE VICTORIAVILLE, LA 41ÈME REVUE ANNUELLE, SOUS LA PRÉSIDENTE D'HONNEUR DE MONSIEUR ALAIN RAYES, MAIRE DE VICTORIAVILLE. DIVERSES RÉCOMPENSES ONT ÉTÉ REMISES AUX CADETS DE L'ESCADRON. UN CADET DE SAINT-SAMUEL S'EST VU MÉRITÉ LE TITRE DE RECRUE DE L'ANNÉE, UN TITRE TRÈS SIGNIFICATIF POUR UN CADET DE PREMIÈRE ANNÉE. BRAVO CADET DESCHAMPS!

DÉFI MINCEUR

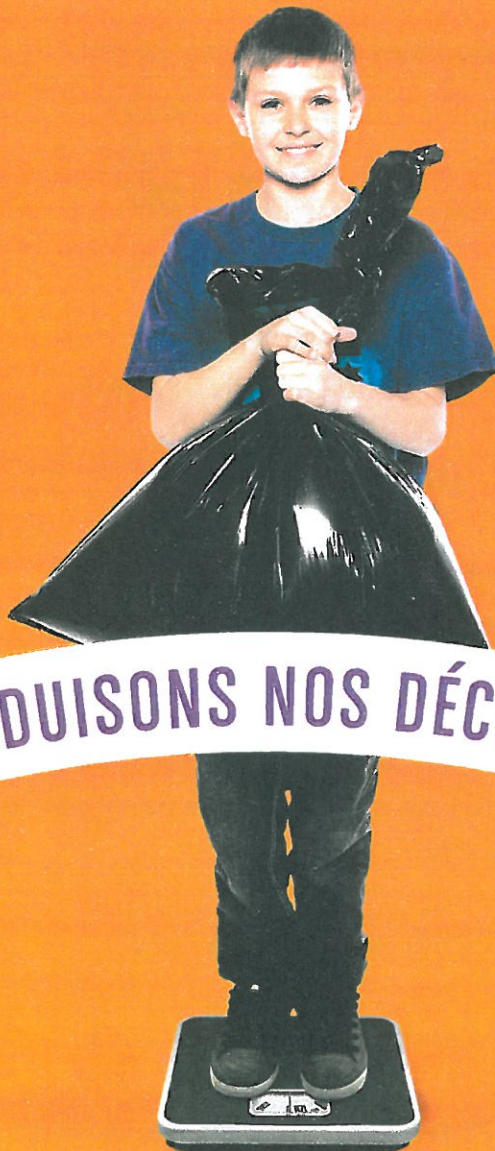
2 lb / SEMAINE



Faites comme
Nelson
de Saint-Samuel

Relevez le défi sur
DEFI2LB.COM

RÉDUISONS NOS DÉCHETS



CONCOURS

Inscrivez-vous sur defi2lb.com
et courez la chance de gagner

2 000 \$ en prix.

VICTORIANVILLE
et sa région

*Un
avenir
prospère*
.com



ATELIERS PRÉSCOLAIRES

Pour enfants âgés entre 3 1/2 ans et 5 ans

Les jeudis et les vendredis de 7h30 à 11h30

20 \$ par jour (avec reçus)

Initiation à l'anglais (à tous les jours). Ateliers de mathématiques, de langage, de géographie, de botanique et d'arts inspirés de la pédagogie Montessori préconisant l'autonomie de l'enfant. De plus, activités de prématernelle basées sur le programme du Ministère de la Famille et des Aînés.

3 places encore disponibles !! Début des ateliers : Septembre 2013

Éducatrice de formation possédant
10 années d'expérience et étudiante
à la formation des Maîtres Montessori.



Julie Morin
819-353-1467
(4^{ème} rang, St-Samuel)

INVITATION
JOURNÉE INTERCLUBS
FADOQ, CLUB DE SAINT-SAMUEL

MARDI LE 18 JUIN 2013

- 10 h Messe à l'église
- 10 h 45 Inscription aux jeux à la salle Le Samuelois
- 11 h à 11 h 45 ... Bingo
- 12 h Dîner
- 13 h 30 Jeux : Pétanque, cartes, base-ball poches, pétanque atout
- 15 h 15 Tirage des prix de présence et de participation
- 15 h 50 Fin des activités

Coût de la journée : 12 \$

Réponse pour le 12 juin 2013

Réal Gendron : 819 225-8412 ou Armande Denoncourt : 819 353-2557

Nous espérons de tout cœur que vous serez présents!
Nous serons heureux de vous accueillir!!!

Urbanisme

« L'inspecteur en bâtiment vous informe que... »

Besoin d'un permis?

Vous avez un projet de construction, rénovation, agrandissement, démolition? Que ce soit pour une nouvelle résidence, une remise, un garage d'auto, un bâtiment agricole ou toute autre construction, VOUS AVEZ BESOIN D'UN PERMIS.

Pour installer ou modifier, réparer une installation septique ou un puits, VOUS AVEZ BESOIN D'UN PERMIS.

Pour installer ou modifier une affiche, déblayer ou remblayer un terrain, installer une piscine, pour ériger une clôture, un mur, un muret, des travaux en bande riveraine, VOUS AVEZ BESOIN D'INFORMATION ET PEUT-ÊTRE DE PERMIS.

Pas besoin d'un permis?

Certains travaux d'entretien, des travaux de peinture par exemple, ou de menues réparations ne nécessitent pas un permis. Informez-vous au bureau municipal.

Faites votre demande de permis tout de suite

Si vous avez un projet, des travaux à réaliser, faites votre demande de permis le plus tôt possible.

Formulaire de demande de permis

Pour faciliter l'étude de votre demande de permis, vous devez maintenant remplir un formulaire de demande de permis. Procurez-vous le, du lundi au jeudi, soit :

- en téléphonant** au bureau municipal (819) 353-1242; nous pourrions vous l'envoyer par la poste, par télécopieur ou par courriel ;
- en communiquant **par courriel** : permis@saint-samuel.ca ;
- en vous rendant au bureau municipal** : 140, rue de l'église Saint-Samuel; vous pourrez repartir avec le formulaire ou le compléter sur place.
- Sur le site Web** de la municipalité de Saint-Samuel, l'onglet à votre gauche, service aux citoyens, demande de permis.

Pour les rendez-vous

- ⇨ L'inspecteur en bâtiment, **Diane Beauchesne**, est habituellement au bureau municipal le jeudi, entre 8h00 et 15h30. Cependant, pour un rendez-vous, il est préférable de téléphoner avant.

PERMIS DE FEU

Depuis le 1^{er} avril et jusqu'au 15 novembre, vous devez faire une demande pour un « permis de feu », pour brûler des branches ou matériaux le permis est gratuit. Prévoir à l'avance vos feux de broussailles ou vos feux de joie hors foyer afin de faire une demande permis aux heures de bureau car nous avons à aviser les services incendie. Le permis n'est pas obligatoire pour un feu de joie dans un foyer avec un par étincelle.

ABRIS « TEMPO »

Depuis le 15 avril jusqu'au 1^{er} novembre, il n'est pas permis d'ériger ou de garder installé un abri temporaire (abri tempo).

Le 23 mai 2013

Félix Beaurivage (production horticole)

POSTES À COMBLER

- **CAISSIER(IÈRE)**

TÂCHES

- Accueillir les clients;
- Opérer une caisse enregistreuse;

CARACTÉRISTIQUES DES CANDIDATS RECHERCHÉS

- Bonne humeur
- Entregent
- Honnêteté

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Travail selon la température
- Horaire variable à discuter
- Durée environ 4 semaines
- Salaire : 10,15\$
- Lieu de travail : St-Samuel

POUR POSTULER

- Par le poste au 901 rang 4, St-Samuel G0Z 1G0
- Tél : 819-353-2153
- Personne à contacter : Félix Beaurivage

Le 23 mai 2013

Félix Beaurivage (production horticole)

POSTES À COMBLER

- CUEILLEUR(EUSE)

TÂCHES

- Cueillir les fraises, les bleuets, le maïs et les haricots

CARACTÉRISTIQUES DES CANDIDATS RECHERCHÉS

- Rapidité
- Souci du travail bien fait

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Travail selon la température
- Horaire variable à discuter
- Durée environ 8 semaines
- Salaire : 10,15\$
- Lieu de travail : St-Samuel

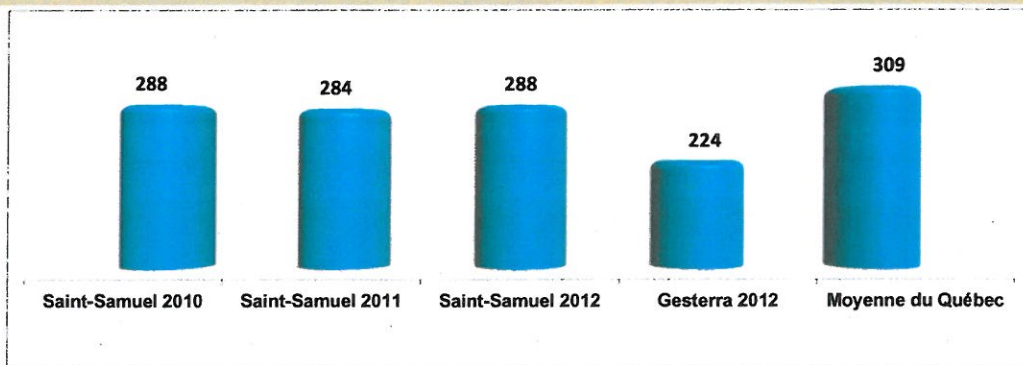
POUR POSTULER

- Par le poste au 901 rang 4, St-Samuel G0Z 1G0
- Tél : 819-353-2153
- Personne à contacter : Félix Beaurivage

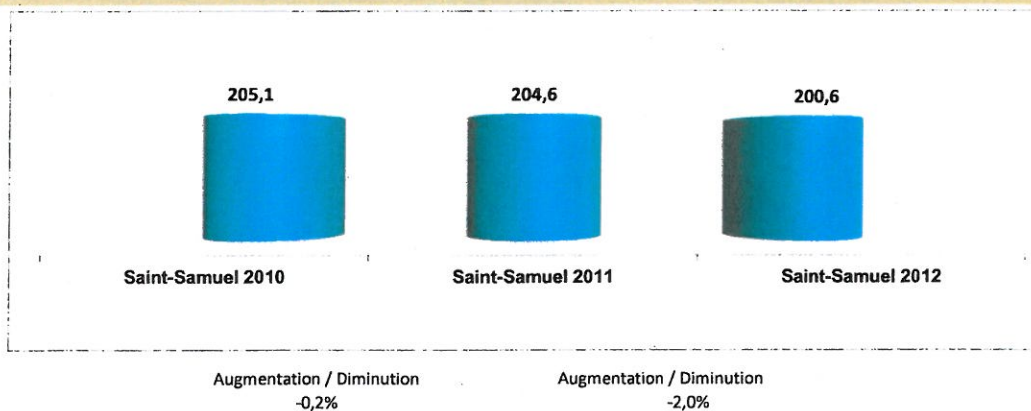
BILAN 2012 MATIÈRES RÉSIDUELLES

Municipalité	Saint-Samuel			
Population (2012 et 2011)	697		713	
Unités d'occupation (2012 et 2011)	334		362	
	2012		2011	
Matières Résiduelles	Tonnes	kg/hab	Tonnes	Kg/hab
Matières recyclables	74	107	75	105
Matières organiques	41	58	46	64
Encombrants	12,8	18,4	12,3	17,3
RDD et TIC	1,9	2,7	2,0	2,8
Déchets	190	273,11	192	270
Total collecté	320	459	327	459
Total valorisé	119	171	125	175
Total enfouis	201	288	202	284

TONNAGE de DÉCHETS ENFOUIS par HABITANT (kg/hab)



TONNAGE de DÉCHETS ENFOUIS par la MRC d'ARTHABASKA (tonnes)



Enfouissement
kg/hab

Rang dans le groupe (sur 21) position 1 enfouit le moins

18

Nancy Bergeron

Coiffure Mousseline

pour toute la famille

422 rue St-Helene
St-Samuel

819-353-1699



VOYAGES BELLE MER
ANNIE LA ROCHE
CONSEILLÈRE EN VOYAGES
DISPONIBLE
7 JOURS SUR 7
TÉL.: 819-697-6764
NOUVEAUTÉ! SERVICE À DOMICILE PERSONNALISÉ
AGENCE@VOYAGESBELLEMER.COM
510, STE-HÉLÈNE, ST-SAMUEL (QUÉBEC) G0Z 1G0
Détenant d'un permis du Québec

50. Permis de brûlage

Sous réserve de l'article 49, nul ne peut allumer ou permettre que soit allumé un feu de quelque genre que ce soit sans avoir obtenu au préalable un permis de brûlage de l'autorité compétente.

En territoire rural, pour les demandes de permis de feu concernant les travaux forestiers et autres feux en forêt, le demandeur doit avoir une autorisation pour procéder auprès du garde-feu de la Municipalité et aviser la Société de protection contre les incendies de forêt ainsi que le Service de sécurité incendie concerné.

51. Feu autorisé sans permis

Les feux, aux fins de cuisson de produits alimentaires dans un foyer, sur un gril ou sur un barbecue ne nécessitent pas de permis de brûlage, si toutes et chacune des conditions suivantes sont rencontrées :

- 1) L'équipement nécessaire pour empêcher la propagation du feu est disponible sur les lieux où est ou sera allumé le feu, et ce, pour toute la durée dudit feu ;
- 2) Une personne d'au moins 18 ans est ou sera présente sur les lieux du feu afin d'en prendre la responsabilité et d'en empêcher la propagation, et ce, jusqu'à ce que le feu soit complètement éteint ;
- 3) La fumée n'incommode pas les voisins ;
- 4) On n'y brûle pas de déchets solides ou autres rebuts visés aux règlements sur les déchets ;
- 5) Et lorsqu'il s'agit d'appareils fonctionnant au propane, ils sont en bon état de fonctionnement et approuvés à cette fin.

52. Conditions d'émission d'un permis de brûlage

Toute personne peut obtenir un permis de brûlage en s'engageant à respecter toutes et chacune des conditions suivantes :

- 1) L'équipement nécessaire pour empêcher la propagation du feu est ou sera disponible sur les lieux où est ou sera allumé le feu, et ce, pour toute la durée dudit feu ;

- 2) La matière combustible utilisée est ou sera constituée exclusivement d'un ou des éléments suivants :
 - a) Broussailles ;
 - b) Branchages ;
 - c) Arbres ou parties d'arbres ;
 - d) Arbustes ;
 - e) Abattis ;
- 3) Une personne d'au moins 18 ans est ou sera présente sur les lieux du feu afin d'en prendre la responsabilité et d'en empêcher la propagation, et ce, jusqu'à ce que le feu soit complètement éteint ;
- 4) La hauteur maximale de l'amoncellement des matières destinées au brûlage est de 2 mètres ;
- 5) Le feu doit être situé à la distance spécifiée sur le permis, laquelle ne peut, normalement, être inférieure à 15 mètres de tout bâtiment et de la forêt ou d'un boisé ou de toute matière combustible et de tout réservoir de matière combustible ;
- 6) Lorsque le feu est ou sera situé à proximité d'un boisé ou d'une forêt, un coupe-feu doit ou devra être aménagé entre la forêt ou le boisé et les matières destinées au brûlage en enlevant de la surface toute matière combustible sur une distance d'au moins 5 fois la hauteur des entassements.

53. Refus d'un permis

L'autorité compétente peut refuser d'émettre un permis dans l'un ou l'autre des cas suivants :

- 1) Lorsque, de l'avis de la Société de la protection des forêts contre le feu, l'indice d'inflammabilité est trop élevé ;
- 2) Lorsque la vitesse du vent excède 20 km/h ;
- 3) Lorsque la demande de permis contrevient à l'un ou l'autre des articles de présent règlement.

54. Révocation d'un permis

Un permis peut être révoqué dans les cas suivants :

- 1) Lorsque de l'avis de la Société de la protection des forêts contre le feu, l'indice d'inflammabilité est trop élevé ;
- 2) Lorsque la vitesse du vent excède 20 km/h ;
- 3) Lorsque la fumée provenant du feu incommode les gens du voisinage ;
- 4) Lorsque toute autre condition stipulée lors de l'émission du permis n'est pas respectée.

PARCOURS PASTORAL OFFERT EN PAROISSE

(Daveluyville + St-Rosaire + St-Samuel + St-Valère)

ÉVEIL À LA FOI

Au début septembre débutera la première des trois étapes du parcours préparatoire menant les enfants aux sacrements du pardon et de l'eucharistie. Sous le vocable de *l'éveil à la foi*, cette étape **est obligatoire pour faire plus tard le sacrement du pardon et la première communion.**

Offert aux enfants de **quatrième année primaire et plus**, ce parcours sera vécu sur une période de trois ans.

Année 1: Éveil à la foi (initiation)

Année 2: Pardon et Eucharistie

Année 3: Confirmation

Comme pré-requis, **il est obligatoire que l'enfant soit baptisé** (un certificat de baptême devra être fourni si baptisé ailleurs que dans nos quatre paroisses)

Chaque année préparatoire est divisée en trois séquence de cinq rencontres... donc un total de quinze rencontres par année à vivre entre les mois de septembre 2013 et de mai 2014 est à prévoir.

Cette démarche vous intéresse ? Vous avez des questions ? Vous voulez inscrire votre enfant ? Pour toutes informations communiquez au (819) 367-2308 du lundi au vendredi entre 9h et 15h30 et demandez Luc Martel (agent de pastorale)

DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS: 14 JUIN

Salon de coiffure France OG
France Auger

Coiffure pour toute la famille

140, Calixte
St-Samuel, Qc G0Z 1G0

819.806.4777





Vous aimeriez être informé des développements des services des bibliothèques membres du Réseau BIBLIO CQLM, des nouveautés et des sujets d'actualités littéraires?

C'est facile! Inscrivez-vous dès aujourd'hui à l'infolettre publiée au minimum 10 fois par année, entre septembre et juin. Une façon simple d'être bien renseigné et de garder contact avec votre bibliothèque municipale.

Comment?



En vous rendant sur le portail www.mabibliotheque/cqlm et en cliquant sur l'enveloppe située complètement au bas de la page, à droite.

Facile et gratuit!

L'équipe de la bibliothèque municipale

JEUDIS EN CHANSONS 2013
CALENDRIER DES DATES DES MUNICIPALITÉS

MUNICIPALITÉS		DRUMMOND	ÉRABLE	BÉCANCOUR	NICOLET-YAMASKA	ARTHABASKA
DATES						
4 juillet		Saint-Charles-de-Drummond	Saint-Ferdinand	Parisville	Sainte-Perpétue	Saint-Samuel
11 juillet		Saint-Pie-de-Guire	Notre-Dame-de-Lourdes	Sainte-Sophie-de-Lévrard	Saint-Léonard-d'Aston	Sainte-Anne-du-Sault
18 juillet		Durham-Sud	Lyster	Lemieux	Nicolet	Tingwick
25 juillet		Saint-Félix-de-Kingsey	Inverness	Manseau	Sainte-Eulalie	Sainte-Séraphine
1^{er} août		Saint-Eugène	Sainte-Sophie-d'Halifax	Saint-Sylvère	Sainte-Monique	Ste-Élizabeth-de-Warwick
8 août		Sainte-Brigitte-des-Saults	Villeroy	Bécancour-Ste-Angèle	Saint-Célestin	Sainte-Clotilde-de-Horton
15 août		Notre-Dame-du-Bon-Conseil	Plessisville	Sainte-Gertrude	Saint-Elphège	Saint-Louis-de-Blandford
22 août		Saint-Lucien	Saint-Pierre-Baptiste	Sainte-Marie-de-Blandford	Baie-du-Febvre	Saint-Valère



COLLECTE 2013 SAINT-SAMUEL



Janvier

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Février

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28		

Mars

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Avril

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Mai

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Juin

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Juillet

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Août

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Septembre

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Octobre

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Novembre

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Décembre

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					



Collecte des matières recyclables



Collecte des déchets solides



Collecte des matières compostables



Collecte des déchets volumineux



Collecte des surplus de feuilles

